

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_aveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mardi 5 juin 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Le discrédit de l'article de l'abbé Celier au sujet du nouveau rite invalide de consécration épiscopale (1968)

Une étrange similitude des sophismes entre Mgr Williamson et l'abbé Celier qui révèle bien des liens. Un courrier de Mgr Williamson du 25 février 2006.

UN COMMUNIQUE DU CIRS A DEMYSTIFIE L'ARTICULET DE L'ABBE CELIER PUBLIE PAR FIDELITER

Preuve de la prise de conscience qui s'opère depuis des semaines sur les prieurés de la FSSPX **au sujet de la question de la l'invalidité des sacres épiscopaux conférés selon le nouveau rite de 1968**, l'abbé Celier s'est senti obligé de publier un articulet intitulé « *De la validité de l'épiscopat* » dans le numéro 177 de la revue *Fideliter*, revue qu'il s'apprête à devoir quitter suite à son limogeage, article qu'il s'est empressé de faire également publier sur le site internet de la FSSPX en France (*la Porte Latine*) qu'il contrôle avec l'abbé Cocault-Duverger.

Le CIRS a déjà répondu cet articulet par un communiqué en date du 2 mai 2007.

Dévoilant les sophismes compilés scolairement par l'abbé Celier, le CIRS les a balayés rapidement et définitivement par un rappel des réfutations qui sont déjà sur la place publique depuis des mois.

Avec un amusement mêlé de consternation face à la faiblesse, voire l'inanité, de cet articulet, le CIRS a placé ce texte dans sa rubrique « *Bêtisier* ».

Le Comité scientifique *Rore Sanctifica* a constaté avec effarement l'absence totale de notes et de sources dans cette prétendue étude qui ne cesse de répéter, comme si l'abbé Celier devait lui-même s'en persuader, que le nouveau rite serait « *certainement valide* », et qu'« *à son avis* » (sic) « *les Dominicains d'Avrillé avaient définitivement tranché la question* ».

Le CIRS a aussi relevé avec amusement, mais aussi consternation, de la part d'un prêtre catholique qui prétend enseigner la philosophie aux élèves des écoles catholiques de la Fraternité, la répugnance de l'auteur à l'égard des raisonnements logiques en théologie.

Il semble que l'auteur, diplômé Bac+2 d'un DUT (Université de Paris) en spécialité « *hygiène et sécurité du travail* » selon son CV qu'il a lui-même récemment publié à l'occasion de la sortie de son livre-interview aux éditions *Entrelacs*, **semble être resté peu familier de la rigueur des méthodes de l'étude et des exigences contraignantes de la logique.**

Nous ajoutons aujourd'hui nos propres commentaires au sujet de l'articulet de l'abbé Célier. Les voici.

L'ENFANTILLAGE D'UN CLERC SUR LE DEPART DE SON POSTE ?

Précisons que, selon des informations qui circulent, cet abbé est sur le départ de ses fonctions à la tête de la revue *Fideliter* et des éditions *Clovis*.

L'application de cette décision prise à l'occasion du Chapitre Général de juillet 2006 de la FSSPX aura connu une lenteur toute ecclésiastique, mais son remplaçant, l'abbé Toulza, ancien polytechnicien, est déjà en place et se prépare à reprendre en main cette revue tombée à présent bien bas dans le combat doctrinal. Souhaitons lui de réussir son relèvement doctrinal.

A lire cet articulet que nous avons entre les mains, il ne saurait que réussir dans cette tâche.

Nous serions très heureux que ce nouveau rédacteur en chef contribue désormais, comme il conviendrait, à ce débat essentiel pour la survie sacramentelle du Sacerdoce catholique.

Après avoir affiché un parti pris de « *sérénité* », l'abbé Celier entame aussitôt son poulet par une polémique dérisoire à l'égard du Comité scientifique *Rore Sanctifica*, puis l'auteur de poursuivre en développant une *théorie du complot* mené contre la FSSPX¹, dans un charabia où l'invective le dispute à la vulgarité.

Le responsable de *Fideliter* n'hésite pas, par analogie, à **qualifier d'« *insanes* » les objections soulevées contre la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale**, n'hésitant pas à prétendre également dans cette affaire prendre pour modèle Saint Thomas d'Aquin lui-même.

Tant de prétention alliée à un tel travail d'amateur relève de l'enfantillage, où le dérisoire le dispute à l'odieux.

Il est tout de même effarant de trouver dans ce numéro de *Fideliter*, **sous la plume de l'abbé Celier, des jugements téméraires et surtout des expressions auxquelles nous avions familiarisé les rédacteurs anonymes d'Honneur.org :**

« *Le deuxième, ancien représentant en produits alimentaires, est affligé d'une maladie psychologique que l'on peut qualifier de « Logorrhée Hautement Répétitive ». Il faut qu'il produise du texte à jet continu et, comme ses capacités littéraires sont limitées, il emprunte de toutes parts.* » Abbé Celier, *Fideliter*, mai-juin 2007

Ce site indigne Honneur.org a dû fermer dans la précipitation, sous le coup d'une procédure engagée par son confrère l'abbé Laguérie.

Pourquoi l'abbé Celier a-t-il désiré se rapprocher autant dans la revue *Fideliter*, revue française de la FSSPX, du style d'Honneur.org ?

Serait ce pour « mouiller » ainsi, avant son départ de la rédaction, cette revue officielle de la Fraternité avec les pratiques honteuses du défunt site honneur.org ?

Est-ce digne d'une revue telle que *Fideliter* ?

Là encore faisons remarquer que Mgr Lefebvre n'eut certainement pas accepté ce type d'écrits dans sa revue. Certainement pas !

DES PROPOS QUI OSCILLENENT ENTRE LE CAFE DU COMMERCE ET L'ADOLESCENCE

Nous passons rapidement sur les termes et expressions vulgaires que nous lisons sous la plume de ce clerc : « *les gosses* », « *un baptême célébré avec du coca-cola (défaut de matière)* », etc.

Cette vulgarité a toujours voisiné chez les clercs avec une perte substantielle du sens du sacré et du respect qui est dû aux œuvres de Dieu. Nous espérons pour l'abbé Celier et pour son Sacerdoce qu'il ne se soit pas déjà engagé pas dans une telle voie qui le conduirait inévitablement à rejoindre les rangs de l'apostasie.

¹ Certains lecteurs ont pu rire du cocasse de la situation : il paraîtrait que cet abbé se serait justement illustré en 2003 par un travail affectant de nier la continuité historique du *complot* contre l'Eglise.

L'abbé Celier prendrait-il ses lecteurs pour des élèves d'une classe de maternelle ? On ne peut que sourire devant les écrits enfantins du responsable de la revue *Fideliter* :

« Je vais te dévorer tout cru », par exemple, n'a pas le même sens dans la bouche d'un père qui joue avec son enfant, et dans la bouche de l'anthropophage qui a capturé un missionnaire »
« Lorsque je dis : « Je bois un verre », personne n'imagine que j'ingurgite le récipient. Dans la réalité, le contenant est pris pour le contenu. » *Fideliter* n°177, mai-juin 1977, abbé Célier

Il nous a été dit que l'abbé Celier, à Chateauroux (Niherne), enseignait en classe de terminale dans cette école de la FSSPX. Est-ce ainsi qu'il s'adressait à ses élèves ?

On peut craindre le pire si l'on en juge par le contenu de son ouvrage « *Le Dieu mortel* » dont on dit qu'il représente son cours de philosophie.

Selon les renseignements que nous avons publiés, l'abbé Celier, au lendemain de la publication de cet ouvrage en 1995, n'a dû son salut au sein de la FSSPX qu'à l'intervention brutale de Mgr Williamson auprès du Père Innocent-Marie, supérieur du couvent dominicain d'Avrillé, afin d'empêcher la publication dans le *Sel de la terre*, d'un article d'un professeur de philosophie qui, sur la base de l'enseignement du Magistère catholique et d'auteurs incontestables comme le Cardinal Pie, allait stigmatiser comme il eut convenu le naturalisme de l'ouvrage de l'abbé Celier et mettre ainsi un terme à la carrière de ce livre.

Ce goût des facéties ou des images infantiles n'est pas nouveau chez l'abbé Célier qui a publié en 1993 un premier texte « *L'avenir d'une illusion* » aux éditions Grichat (devise 'La nuit tous les chats sont gris' (sic)) ou il attaque Jean Vaquié et son œuvre.

Il par la suite publié une plaquette sous un pseudonyme (Paul Sernine, anagramme d'Arsène Lupin (re-sic)) aux éditions du Zébu (dont le nom correspond à une publication de bandes dessinées de la mouvance de la gauche libertaire et anarchiste), cette plaquette tentant de répliquer aux objections qui lui avaient été faites à sa plaquette précédente ('*La paille et le sycomore*') parue en 2003 aux éditions *Servir*, où il reprenait en très grande partie le texte publié chez Grichat en 1993.

Le comble du grotesque est atteint lorsque l'abbé Celier entreprend d'expliquer à son lecteur qu'un canon dans le droit qui régit l'Eglise ne doit pas être confondu avec une arme d'artillerie !

« Un « canon », par exemple, dans le vocabulaire chrétien, ne signifie pas une arme de guerre, mais une simple règle juridique » *Fideliter* n°177, mai-juin 1977, abbé Célier

Nous n'attendons pas de l'abbé Celier qu'il nous fasse l'historique du droit canon depuis Gratien et l'école de Bologne au XII^e siècle jusqu'au CIC des orientaux promulgué par étapes par les Papes Pie XI et Pie XII, ou encore le Droit canon de l'Eglise latine de 1917, mais il ne faudrait pas qu'il prenne les lecteurs de *Fideliter* pour des benêts ! De la part du responsable en partance de la revue, ils auraient de quoi s'offusquer. L'abbé Celier va-t-il désormais proposer que les prochaines éditions du missel comportent une note de bas de page expliquant que le « *Canon de la messe* » n'est pas une pièce d'artillerie ? Grotesque !

UN ARTICULET DE L'ABBE CELIER (FSSPX) CONSTITUE POUR MOITIE D'UN RESUME DU FAUX ARGUMENTAIRE DU BENEDICTIN CONCILIAIRE ANSGAR SANTOGROSSI, MIS EN AVANT PAR L'ABBE BARTHE, ET DEJA PUBLIQUEMENT ENTIEREMENT REFUTE DEPUIS PLUSIEURS MOIS PAR LE CIRS ET PAR L'ABBE CEKADA.

L'analyse du texte de cet articulet de l'abbé Célier a fait ressortir que près de la moitié de sa prose consiste à résumer l'étude sophistiquée du bénédictin conciliaire Santogrossi, qui avait été publiée au mois de juin 2006 en cinq pages de la revue *Objections* de son compère l'abbé de Tanoüarn, aujourd'hui rallié, avec l'IBP des anciens « *mutins* » (protégés par Mgr Williamson, l'ancien anglican - variante méthodiste) et de l'abbé Laguérie, à l'abbé apostat Ratzinger et à la Rome des « *antichrists* ».

Le CIRS a déjà publié il y a un mois sa réfutation très détaillée et définitive de cette étude de 5 pages de cet auteur américain en août 2006 et a démontré qu'elle constituait une véritable mystification, une « *farce théologique* ».

Des échos que nous recevons de fidèles qui en ont parlé avec des clercs de la FSSPX, nous parviennent selon lesquels les confrères de l'abbé Celier considèrent que son article est dépourvu de toute valeur théologique.

Il est étonnant que malgré cette réfutation de Santogrossi parue en août 2006, l'abbé Celier continue, imperturbablement et comme si de rien n'était, à véhiculer les sophismes modernistes de ce bénédictin, qui est par ailleurs fortement mis en avant par l'abbé Barthe, l'abbé de Tanouïarn et l'abbé Laguérie.

Cette proximité de fausse référence entre l'abbé Celier, l'IBP et l'abbé Barthe surprend moins si l'on constate que les liens entre l'abbé de Tanouïarn et l'abbé Celier n'ont cessé d'être étroits. C'est l'abbé de Tanouïarn, propriétaire des éditions *Servir*, qui avait, par exemple, publié en novembre 2003 le pamphlet « *La paille et le sycamore* » signé du pseudonyme de Paul Sernine, attribué à l'abbé Célier.

UN RECOURS PAR ANALOGIE A UNE FAUSSE COMPARAISON AVEC LE RITE DE LA MESSE, SIMILAIRE AU PROPOS SOPHISTIQUES DE MGR WILLIAMSON.

L'abbé Celier tente de justifier la recevabilité du caractère vague de la pseudo-forme sacramentelle essentielle définie par Montini-Paul VI lui-même pour la consécration épiscopale en recourant à une analogie sophistique avec le rite de la messe.

« La formule traditionnelle de consécration du pain, par exemple, dit : «Ceci est mon corps». Cette formule n'exprime pas l'aspect sacrificiel, qui est pourtant essentiel.

Dira-t-on que la messe traditionnelle est invalide, ou que la messe nouvelle, qui dit : «Ceci est mon corps livré pour vous», est plus sacrificielle ? Évidemment non ! Ce sont les formules sacrificielles de l'ensemble du rite qui donnent la plénitude de sens.

Appliquons ces principes à la formule de 1968 : «Et maintenant, [Seigneur], répandez sur celui que vous avez choisi cette force qui vient de vous, l'Esprit qui fait les chefs [Spiritus principalem], que vous avez donné à votre Fils, Jésus-Christ, qu'il a donné lui-même aux saints Apôtres, qui établirent l'Église en chaque lieu, comme votre sanctuaire, à la gloire incessante et à la louange de votre Nom».

Le cœur de cette formule est le don fait à l'ordinand du «Spiritus principalis». Le don de l'Esprit fait partie de tous les sacrements, notamment des divers degrés de l'ordre. C'est donc le caractère «principal» de ce don de l'Esprit sur lequel il faut s'arrêter. » Fideliter n°177, mai-juin 1977, abbé Célier

Pour un catholique, conscient de sa Foi, cet argument n'a strictement aucune valeur, car le Pape Pie XII a défini infailliblement le 30 novembre 1947 dans sa Constitution apostolique *Sacramentum ordinis*, les deux conditions auxquelles doivent satisfaire impérativement, à peine de nullité sacramentelle, les formes sacramentelles essentielles des trois degrés du sacrement des Saints Ordres :

« C'est pourquoi, après avoir invoqué la lumière divine, en vertu de Notre suprême Autorité apostolique et en pleine connaissance de cause, Nous déclarons et, autant qu'il en est besoin, Nous décidons et décrétons ce qui suit :

*La matière et la seule matière des Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est l'imposition des mains ; de même, la seule forme sont les paroles qui déterminent l'application de cette matière, **paroles qui signifient d'une façon univoque les effets sacramentels, à savoir le pouvoir d'ordre et la grâce de l'Esprit-Saint, paroles que l'Église accepte et emploie comme telles.** »*

Or une telle définition, aussi précise que contraignante, n'a pas été enseignée par le Magistère pour le rite de la messe.

Et tout le problème vient justement de ce que la forme sacramentelle essentielle, inventée et définie pour la consécration épiscopale par Montini-Paul VI, ne satisfait nullement et en aucune façon aux deux conditions de validité sacramentelle très claires et très précises définies par le Pape Pie XII.

Reprenons ce qui figure sur la page d'accueil du site www.rore-sanctifica.org :

- 1. « Elle ne signifie pas, et encore moins de façon univoque puisque cette signification en est totalement absente, le pouvoir d'Ordre épiscopal (potestas ordinis épiscopale).*
- 2. Elle ne signifie pas non plus de façon univoque la grâce de l'Esprit-Saint (gratia ordinis épiscopale), le Spiritus principalis ne représentant qu'une grâce de gouvernement aucunement sacramentelle, mais purement juridictionnelle, et propre au Père abbé copte d'un monastère, au Patriarche Maronite ou Syriaque. »*

Aujourd'hui Mgr Williamson dénonce l'abbé Celier pour son « *modernisme achevé* » et il appelle ses Supérieurs à sévir.

Double jeu ?

Il s'agirait, comme nous l'avons expliqué, d'un repositionnement tactique, le fusible Celier étant devenu inopérant et encombrant après sa campagne de France qui a révélé son absence quasi totale d'audience en France (cf. messages VM récents).

Très curieusement, dans une lettre à un de nos lecteurs, en date du 25 février 2006, Mgr Williamson développe déjà lui-même l'argument que reprend ici l'abbé Célier :

« C'est parce que dans la discussion de la validité de la Nouvelle Messe, X et vous-même vous avez montré que vous ignoriez la doctrine catholique, et la discussion des théologiens, sur le moment exact où le vin dans le calice est transsubstantié. Est-ce après "...sanguinis mei", ou après "in remissionem peccatorum" ? Dans le deuxième cas, l'omission de "mysterium fidei", etc, est plus grave que dans le premier cas. Or la question est tout à fait objective. Devant Dieu la réponse doit être nette et claire. Pourtant les meilleurs des théologiens catholiques ne peuvent pas trancher ! C'est comme cela.

Mais la question dépend de la théologie, cette théologie qui est OBJECTIVE, et de rien d'autre.

De même pour la question des sacres, et de la validité du nouveau rite de consécration des évêques. C'est une question objective, et à régler selon les règles de la théologie classique des sacrements. Alors tous vos arguments doivent porter sur la validité de la FORME sacramentelle, et sur rien d'autre, car si la forme est valide, le sacrement est valide (en supposant que le ministre, son intention et la matière sont aussi valides), et tous les autres arguments sont à côté.

C'est pour cela que les prêtres d'Avrillé se sont concentrés sur la nouvelle forme, et sur la comparaison entre cette forme et d'autres formes de sacre épiscopal reconnues par l'Eglise Catholique comme étant valides. Or, personne ne s'attend à ce que Y ait étudié la théologie sacramentelle comme tout prêtre doit l'avoir étudiée. Mais en même temps, Y doit se rendre compte de cela, pour les sacres comme pour la consécration du calice, pour ne pas se faire déconsidérer aux yeux de tous ceux qui connaissent leur théologie.

+ Richard Williamson.»

Cet argumentaire est faux car, à la différence du rite de la messe, Pie XII a solennellement et infailliblement identifié dans l'ancien rite de consécration épiscopale ancien une forme essentielle. Et Montini-Paul VI a désigné une partie de son nouveau rite de consécration épiscopale de 1968 comme relevant d'une forme essentielle.

Mgr Williamson fait mine de l'ignorer, alors qu'il s'agit d'une observation élémentaire que même un séminariste de première année pourrait faire.

A quel niveau cherche donc à se situer Mgr Williamson ?

A quel jeu joue-t-il ?

Cette identité d'argument entre l'abbé Celier et Mgr Williamson, à un an d'intervalle, peut laisser supposer que ces deux membres de la FSSPX se concertent sur cette question et coordonnent leur argumentaire.

Aujourd'hui Mgr Williamson dénonce l'abbé Celier, **mais c'est pour mieux contrôler la réaction et empêcher que la vérité sur l'invalidité du nouveau rite de consécration conciliaire (1968) n'éclate, surtout auprès des fidèles.**

Nous ne pouvons que regretter qu'un évêque valablement consacré par Mgr Lefebvre dans le rite épiscopal traditionnel par un prélat valablement consacré, ne travaille pas plus avant cette question, **mais au contraire s'obstine à la traiter avec autant de légèreté que son confrère et correspondant l'abbé Celier avec qui il partage des arguments aussi vains que trompeurs, AFIN DE MIEUX L'OCCULTER.**

Face à l'écrit d'un abbé Celier dans *Fideliter*, nous nous demandons si l'auteur a réellement su dépasser le niveau de la simple première année de spiritualité du séminaire de Flavigny, et encore, nombre de ceux qui y

rentrent ont fait des études supérieures profanes et n'errant pas tels des esprits hagards devant des schémas ou des démonstrations précises et rigoureuses auxquelles leur formation en Grandes écoles ou en troisième cycle universitaire les ont déjà largement familiarisés.

L'articulet de l'abbé Celier, cette compilation d'erreurs des derniers articles publiés pour réfuter les objections du CIRS ou celles de l'abbé Cekada, suggère cette image d'un novice de l'enseignement supérieur qui se serait égaré dans une soutenance de thèse à la Sorbonne, ou dans une salle de passage du Grand oral de l'école Polytechnique ou de Normale Supérieure, et qui, effaré par les notions d'*espaces de Banach* ou de *fonctions normables* ou de *variétés continuellement différentiables* qu'il découvrirait sous ses yeux écarquillés, partirait en plein désarroi et **croirait se rassurer vis-à-vis de son entourage et trouver son salut dans une dérision à l'égard de la logique ou de la science.**

Nous ne pouvons que souhaiter à l'abbé Celier de trouver sa place en dehors de la sphère de débat théologique, pour lequel il n'est visiblement pas armé ni spirituellement ni théologiquement.

Ce serait plus confortable pour lui, et cela lui éviterait d'encombrer une place de *disputatio* où il ne suffit pas d'apparaître vêtu d'une soutane pour être compétent.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>